Saint
Gravé

MAIRIE
16 route de Rochefort-en-Terre
56220 SAINT-GRAVÉ
Tél : 02.97.43.52.45
dgs@saint-grave.fr

Le jeudi 8 octobre 2026

CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra le :
Mardi 13 octobre 2026 à 19 heures 45
en Mairie - salle du Conseil

Ordre du jour :

- Intervention et présentation de l'association Humus Fructus
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 septembre 2026
- Installation de Monsieur Paul BROHAN en qualité de conseiller municipal
- Modification du représentant de la commune auprès de Morbihan Énergies
- Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres – membre titulaire
- Modification de la composition de la Commission Urbanisme
- Modification de la composition de la Commission Voirie / Environnement / Agriculture
- Modification de la composition de la Commission Commerce
- Modification de la composition de la Commission Ressources humaines / Personnel
- Modification de la représentation au Comité déchets de Questembert Communauté
- Participation financière de la commune à la prise en charge des entrées à la piscine des élèves scolarisés dans les écoles primaires du territoire Communautaire
- Exercice du droit de préemption urbain
- Décision modificative n°1 – Budget annexe « Commerces »
- Remboursement des frais des élus dans le cadre de leurs fonctions
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Thierry Autran

MAIRIE DE SAINT-GRAVE - 56 (Morbihan)

Saint
Gravé

MAIRIE
16 route de Rochefort-en-Terre
56220 SAINT-GRAVÉ
Tél : 02.97.43.52.45
dgs@saint-grave.fr

Le jeudi 8 octobre 2026

POUVOIR / PROCURATION

Je soussigné(e) : _____

Conseiller(ère) municipal(e) de la commune de Saint-Gravé,

Donne pouvoir à : _____

Afin de me représenter à la séance du Conseil municipal du : _____

Et prendre part à toutes les délibérations, votes et décisions inscrits à l'ordre du jour.

Signature du mandant	Signature du mandataire

Rappel : conformément au CGCT, un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.